



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise

## Commune de Livilliers

10, Rue de la Chaise  
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04  
Télécopie : 01.34.66.99.43

### ARRETE N°3/2018 PERMISSION DE VOIRIE ET STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de M. PARINAUD en date du lundi 15 janvier 2018 concernant l'installation d'une échelle débordant sur le trottoir du 5 rue de Romesnil 95300 LIVILLIERS et de l'autorisation de stationner côté impair du 16 au 31 janvier afin d'accéder à l'échafaudage et sa toiture et de sécuriser l'échelle ;
- **Considérant** qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur PARINAUD, propriétaire de la maison sise 5 rue de Romesnil est autorisé à occuper temporairement le domaine public du 16 janvier au 31 janvier 2018, pour permettre l'installation d'une échelle donnant accès à son échafaudage en console accroché à la charpente.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par M. PARINAUD.

**Article 3** : M. PARINAUD est exceptionnellement autorisé à stationner le camion à cheval sur le trottoir et la chaussée côté impair durant les travaux (du 16 au 31 janvier) malgré le stationnement bilatéral, afin d'accéder en toute sécurité à l'échafaudage et sa toiture.

**Article 4** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;  
M. PARINAUD ;  
Affichage

LIVILLIERS, le 16 janvier 2018

Le Maire  
Marion WALTER

